



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
CIF EUROMORTGAGE

## COMMUNIQUE

Paris, le 22 novembre 2017

La restructuration de l'actif de CIF Euromortgage et la fermeture du fonds commun de titrisation CIF Assets intervenues au premier trimestre 2017 pour se conformer à la nouvelle réglementation, ont permis au groupe Crédit immobilier de France (CIF) de simplifier sa structure de refinancement qui s'articule aujourd'hui essentiellement autour de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (3CIF), émetteur de titres bénéficiant de la Garantie de la République Française

Par conséquent, CIF Euromortgage qui n'émet plus de nouvelles obligations foncières depuis 2013, a souhaité rationaliser son organisation et a demandé à Fitch Ratings de ne plus attribuer de notation à ses émissions. Pour se conformer à la réglementation des sociétés de crédit foncier et afin de maintenir l'éligibilité de ses obligations foncières au refinancement par la BCE, CIF Euromortgage continuera de recourir aux services d'une agence de notation.

Il est précisé que Fitch Ratings continuera de noter le Groupe CIF, en ce compris la 3CIF

**Contact :**

Philippe Oriez  
Directeur Délégué Relations Investisseurs  
philippe.oriez@3cif.fr  
Tel : 01 70 91 37 15